

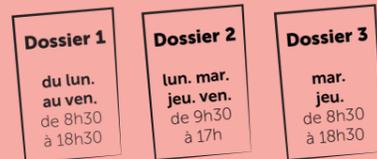
# L'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES :

un processus objectif, attentif et multi-partenarial



## DEMANDES DES PARENTS

Les parents font une demande d'inscription via le guichet unique. Les besoins exprimés (jours, heures, crèches souhaitées,...) sont recensés dans un dossier de demande de place en crèche.



Certains dossiers nécessitent des informations complémentaires. Les parents peuvent donc être rappelés pour donner de plus amples informations. Cet appel ne vaut pas d'attribution de place.

## PLACES DISPONIBLES

Chaque crèche établit la liste des places disponibles selon les critères suivants :



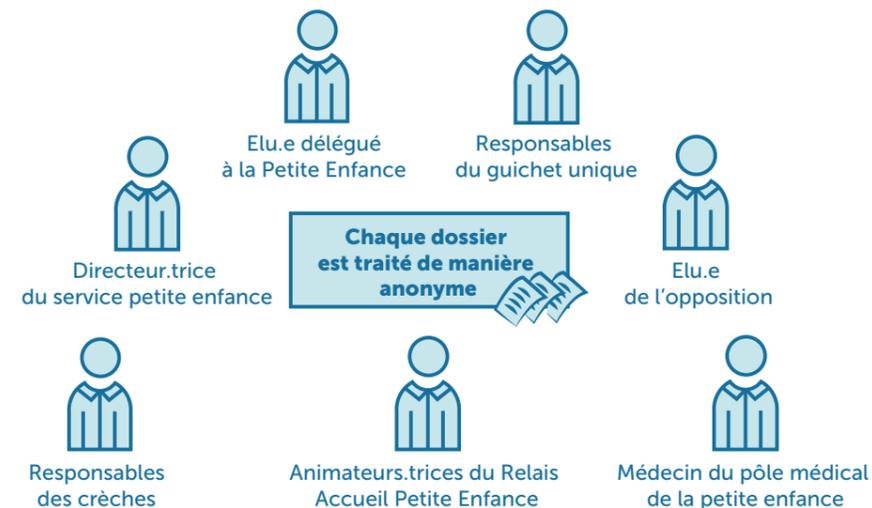
## SITUATIONS PRIORITAIRES

La Ville de Nantes et ses partenaires des crèches associatives portent une attention particulière aux situations prioritaires.



## LA COMMISSION MUNICIPALE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

La commission d'attribution se réunit quatre fois dans l'année pour échanger et valider les listes d'attribution.



## SON RÔLE



## LE SAVIEZ-VOUS ?

\*Certaines crèches associatives appliquent des critères spécifiques comme les horaires atypiques et le bilinguisme par exemple.

\*\* Le taux d'encadrement réglementaire demande 1 professionnel pour 5 bébés et 1 professionnel pour 7 enfants qui marchent.

\*\*\* Les professionnel.le.s du Relais Accueil Petite Enfance sont à votre écoute pour vous accompagner dans la recherche d'une solution d'accueil pour votre enfant.